

cette Chambre a fait entendre au sujet du lourd fardeau que l'on se proposait d'imposer au pays à propos du prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal, mais même sans cela, sans tenir compte de ces choses, nous avons dans les prévisions budgétaires qui nous sont soumises, et dans celles que nous savons être sur le point de nous l'être,—l'une se rapportant au chemin de fer du Défilé du Nid de Corbeau, qui va nous être apportée dans l'instant, l'autre, relative aux subventions aux chemins de fer,—nous avons, dis-je, dans toutes ces mesures, des projets de dépenses très considérables et très extravagantes. A mon avis, les messieurs qui composent la présente Administration ont encouru par là même une très grave responsabilité et auront un complot sévère à rendre au peuple de ce pays.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Je regrette que la session soit si près de finir et que nous n'ayons pas eu une bonne occasion d'examiner les divers montants que l'on se propose de dépenser en vertu de ce projet de loi. Si nous avions plus de temps pour l'examiner avec soin, il y a plusieurs crédits dans cette loi contre lesquels les sénateurs auraient pu soulever de très sérieuses objections.

La dépense totale telle que projetée en vertu de cette loi et telle qu'exposée par l'honorable secrétaire d'Etat, atteint en vérité un chiffre très élevé, et qui, je crois, n'a jamais été dépassé dans l'histoire financière du Canada, excepté en deux circonstances, l'une, se rapportant à la suppression de la rébellion dans le Nord-Ouest, l'autre, à l'époque où le Parlement est venu en aide à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Il n'est pas étonnant que nous soyons convaincus que les dépenses publiques sont augmentées dans une proportion injustifiable eu égard à l'état dans lequel se trouve le Canada. Cette opinion a été imposée de force pour ainsi dire au peuple de ce pays pendant les quinze dernières années par ceux qui étaient alors dans l'opposition. Ils ont convaincu la population du Canada, chaque fois qu'ils ont pu réunir un auditoire, que la dette publique, lorsqu'elle ne s'élevait qu'à deux cents quarante millions de piastres, était disproportionnée aux ressources du pays, était tellement élevée que nous n'étions pas justifiables de payer les impôts nécessaires pour faire face au ser-

vice qu'elle exigeait, et ces messieurs critiquaient continuellement le Cabinet alors au pouvoir à raison des frais d'administration dont il était responsable.

Mais une fois arrivés au pouvoir, quelle a été leur ligne de conduite? Non seulement ils ont fait les mêmes dépenses que le gouvernement précédent, qu'ils avaient critiqués, mais ils les ont augmentées, et ont fait voter une somme plus considérable que celle qui a été affectée au service public depuis bien des années.

Il y a un grand nombre de crédits inscrits au budget que je n'approuve pas, mais n'ayant pas vu les détails de ce projet de loi puisqu'il ne nous a pas été soumis de manière à nous permettre de faire une étude des différents chapitres de dépenses, il nous faut prendre l'ensemble sans pouvoir critiquer les divers articles qu'il contient, parce que nous n'en connaissons rien si ce n'est par où dire ou par les débats qui ont lieu dans une autre enceinte.

L'honorable M. SCOTT: Tous ces détails se trouvent dans le budget qui a été distribué il y a longtemps.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Il est vrai que ces montants se trouvaient dans le budget, mais l'un des budgets supplémentaires n'a jamais été communiqué au Sénat. Trois ou quatre différents budgets ont été déposés sur le bureau de la Chambre des Communes, mais l'un d'eux ne nous est jamais parvenu.

A part les sommes qui sont mentionnées dans le projet de loi maintenant devant nous, j'ai lieu de croire qu'il existe une autre proposition de loi qui devra nous être apportée sous peu, par laquelle un montant très élevé est accordé sous forme de subvention à divers chemins de fer sillonnant différentes parties du pays. Quelques-unes de ces voies ferrées n'ont jamais été réclamées par le public, aucune requête n'a été envoyée au Parlement ou au comité des chemins de fer priant le gouvernement du Canada de venir en aide à ces entreprises, et même lorsque la question fut posée dans l'autre Chambre, à savoir où commençaient et où aboutissaient ces voies ferrées, le renseignement que l'on donna n'avait rien de certain. Aucun membre du gouvernement ou de la Chambre ne fut en état de dire exactement quels étaient les endroits servant de têtes de ligne à ces chemins de fer. Il y avait une subven-